

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2019

AUGMENTER SALAIRE MINIMUM ET SALAIRES PETITES ENTREPRISES - (N° 1610)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS10

présenté par
M. Peu, rapporteur

ARTICLE 3

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.